

MESURES COMPENSATOIRES

Un enjeu pour les gestionnaires d'espaces naturels

***Les Etablissements Publics Fonciers (EPF): des outils fonciers
au service des acteurs du territoire***



ACTEURS

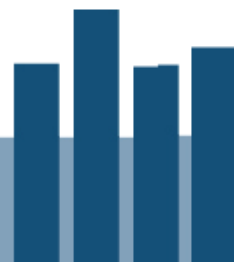
TERRITOIRES

ESPACES

NATURELS

Les EPF, des outils fonciers...

- Créés par l'Etat ou les collectivités à partir de 1968,
- Ce sont des EPIC
- Leurs CA sont composés d'élus des collectivités
- Ils bénéficient de la TSE
- les EPF sont les outils du **recyclage foncier**.
- Après leurs missions historiques sur les friches industrielles (Normandie, Lorraine et Nord – Pas-de-Calais), ils interviennent aujourd'hui principalement pour permettre aux différents territoires d'avoir du foncier disponible pour favoriser la **construction de logements**.



Des acteurs pour le foncier de la biodiversité

Les articles L-321-1 et suivants du code de l'urbanisme prévoient ainsi que les EPF mettent en place des stratégies foncières afin de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Dans le cadre de leurs compétences, ils peuvent, entre autres, contribuer aux politiques de **protection contre les risques technologiques et naturels** et participer à titre subsidiaire à la **préservation des espaces agricoles et naturels**.



Une nécessaire contractualisation avec les Collectivités territoriales

- Une intervention en différentes étapes:
 - contractualisation
 - négociation et acquisition
 - travaux de recyclage, déconstruction, renaturation
 - gestion
 - cession (à la collectivité ou à l'un de ses partenaires)
 - évaluation



Intervention de l'EPF au titre de l'axe "gestion économe du foncier des ressources naturelles"

